

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° CF58

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et M. Nilor

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Accès et retour à l'emploi	0	0	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	-209 000 000	0	-209 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
allocation PACEA (<i>ligne nouvelle</i>)	+209 000 000	0	+209 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'explosion de la demande d'aide alimentaire et l'augmentation des situations d'impayés de loyer témoignent des difficultés monétaires croissantes d'une partie de la population. Parmi celle-ci certains jeunes, qui sont à la fois les premières victimes de la crise économique et les moins bien protégés. Alors que les discussions sur la mise en œuvre d'un revenu universel dès 18 ans et l'ouverture du RSA au 18-25 ans sont au point mort, il est nécessaire d'apporter des mesures immédiates pour éviter une génération sacrifiée. Cet amendement vise donc le renforcement de l'accompagnement déjà proposé aujourd'hui par les Missions locales et propose que les 420 000 jeunes bénéficiaires du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA) puissent bénéficier mensuellement d'une allocation d'un montant équivalent à l'allocation versée dans le cadre de la Garantie Jeunes et versée sous conditions de ressources. La Fédération des acteurs de la solidarité estime qu'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros est nécessaire pour qu'une telle allocation soit dédiée aux jeunes en PACEA soit près de 209 millions d'euros pour la mise en œuvre sur un mois. « Cet amendement minore de 209 millions d'euros le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action "Plan d'investissement des compétences" et majore de 209 millions d'euros sur le programme « Accès et retour à l'emploi » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. »